

en l'habitation de Claude Chalamont, *qu'ils disaient être pestiféré, avec insultes et menaces.*

Ce jugement n'eut point d'exécution.

En effet, une transaction intervint, le 18 mars 1547, au château de Meximieux, dans la chambre appelée de Beau-Regard, entre Charles de la Chambre, seigneur de Meximieux, en son nom et pour spectable et noble Philippe de la Chambre, seigneur de la Cueille, les syndics modernes de la ville, les conseillers coadjuteurs desdits syndics et les bourgeois, manants et habitants; transaction par laquelle il fut renoncé tant à ladite poursuite qu'à quatre autres procès faits par le procureur du château; bonne paix, union et tranquillité fut proclamée entre tous, et de nouvelles franchises furent octroyées par le seigneur.

Le 13 août 1556, Louis Favre approuva, avec les autres chanoines de Saint-Apollinaire, les statuts dressés par Antoine de la Chambre, doyen du chapitre et évêque de Belley.

Il vivait encore le 11 février 1568, jour auquel il assista, avec les onze autres chanoines de Meximieux, à un acte de vente que ces derniers consentirent, par acte reçu Vivier, notaire, à Jean Genevey et à honneste Fabe Béatrix, sa femme, de la maison de cure et dépendances, voisine de celles des acquéreurs : la cession fut accordée au prix de 300 livres en *escus d'or sols escus d'Itallie*, plus 24 livres pour les réparations de l'église Saint-Apollinaire.

Par son testament, dont la date nous est inconnue, il légua à son neveu Claude Favre, ses biens à Charnoz et 300 livres au chapitre de Saint-